# COMMISSION D'ENTRAIDE

**PV DU 06 OCTOBRE 2026**

Présidente : Martine DORS

Présents : Annie FAVIER, Ludivine LOERTSCHER, Philippe CONFERON

## Ordre du jour

1- Rappel du montant alloué
2- Rappel de l'article 7 des statuts et règlements
3- Dossiers traités

## Rappel du montant alloué

La Commission d'Entraide statuera sur la compensation financière à allouer soit 20 € par semaine à partir de 4 semaines d'ITT et dans la limite de 24 semaines :

## Rappel de l'article 7 des statuts et règlements

Pour rappel les statuts et règlements de la Commission d'Entraide sont sur le site du District de l'Aude.

Article 7 :

Les clubs de Football de l'Aude seront prélevés début du mois de décembre de la somme de 50 euros. Tout club ne souhaitant pas contribuer au financement de cette Commission d'Entraide devra envoyer un mail de refus au secrétariat du District de l'Aude **avant le 1er lundi du mois de novembre**.
Les clubs de Football de l'Aude ayant pris la décision de ne pas cotiser à la Commission d'Entraide ne pourront prétendre à une quelconque compensation financière pour une personne blessée : joueur, joueuse, personne licenciée présente sur la feuille de match.

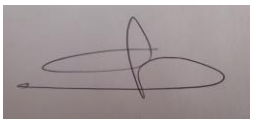
## Dossiers traités

Dossiers traités ce jour :

Club de l'Olympic Cuxac d'Aude joueur Joris CORBILLON arrêt du 19 /04/2026 au 31/10/2026 soit au 04 octobre limite des 24 semaines montant alloué 480 euros

Club de l'AS PEXIORA joueur Etienne MANZANARES arrêt du 01/03/2026 au 06/09/2026 soit au 16 août 2026 limite des 24 semaines montant alloué 480 euros

Le secrétaire,
Philippe CONFERON



La Présidente,
Martine DORS

